

"Bulle verte"

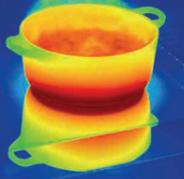
Economiser l'énergie au quotidien: trucs et astuces

Au mois de septembre dernier, la Confédération a lancé sa campagne de sensibilisation visant à réduire sa consommation d'énergie au quotidien. Ménages et entreprises peuvent prendre connaissance des recommandations en vigueur sur le site stop-gaspillage.ch.

Outre les classiques extinctions d'appareils électriques et économies d'eau chaude, d'autres conseils moins connus méritent également d'être appliqués, comme l'utilisation de la chaleur tournante dans le four ou le recours à un professionnel pour le réglage du chauffage.

En savoir plus: www.stop-gaspillage.ch

L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.



Gestion de l'énergie: Concilier économies et activités de la vie courante



Face au risque réel de pénurie d'énergie à l'approche de l'hiver, la Ville de Bulle a pris depuis le début de l'automne des mesures visant à économiser cette ressource désormais précieuse qu'est l'électricité. De l'éclairage public aux ascenseurs, de nombreux aspects de la vie quotidienne sont concernés par ces actions. Nicolas Pasquier, conseiller communal en charge du Dicastère des travaux, équipements et espaces publics, nous éclaire sur ces mesures, leur impact et les résultats attendus.



Le passage au LED a déjà permis de passer à une consommation annuelle de 700 000 kWh en 2021 contre encore 1 260 000 kWh en 2012.

■ Quelles ont été les principales mesures prises par la Ville de Bulle pour économiser l'énergie?

Les mesures les plus importantes concernent l'éclairage public et le chauffage des bâtiments. La Ville a décidé de mesures d'extinction de l'éclairage public ambitieuses, tout en tenant compte des contraintes techniques et des dispositions légales exigeant que les passages piétons et secteurs sensibles du point de vue sécuritaire doivent rester allumés. Dès lors, l'éclairage public des secteurs d'alimentation ne comportant pas de passages piétons est éteint de 23 h 30 à 5 h 30. Certaines rues ne comportant pas de passages piétons peuvent néanmoins rester allumées, car elles appartiennent à un secteur comportant au moins un passage piéton. Ces incohérences seront éliminées petit à petit dans les prochains mois en fonction des moyens à disposition. Autre mesure ambitieuse: le chauffage des bâtiments communaux est abaissé à 19°C. Des dispositions particulières peuvent être appliquées pour les homes.

Une autre mesure adoptée par la Ville concerne l'éclairage de fête. Son périmètre a été réduit à la Grand-Rue et au centre de La Tour-de-Trême, tout en conservant la mise en place et l'illumination du grand sapin de l'Hôtel de Ville de Bulle et d'un groupe de sapins près de l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême. De plus, les horaires de l'éclairage de fête ont également été adaptés (éclairage du crépuscule à 23 h 30, les vendredis, samedis, dimanches des week-ends de l'Avent et de celui de Noël, ainsi que pour la Corrida bulloise et lors du Marché de Noël).

D'autres mesures ont été prises: purge des radiateurs, fermeture de l'arrivée d'eau chaude sanitaire sur les lave-mains, réduction de l'éclairage dans les couloirs et les locaux, extinction complète des appareils en dehors des heures de travail (ordinateurs, écrans, etc.) ou encore limitation de l'utilisation des ascenseurs, par exemple.

■ Pouvez-vous déjà chiffrer les économies d'énergie réalisées grâce à ces mesures?

Oui, la Ville a estimé les économies d'énergie des mesures principales sur une année. Pour l'éclairage public, les mesures prises permettent d'économiser 20% de l'électricité. En ce qui concerne l'éclairage de fête, la Ville économise 95% de l'énergie. En guise de com-

paraison, un ménage moyen consomme 3500 kWh d'électricité par an et l'usine électrique de Charmey de Gruyère Energie en produit 17 millions par an. La baisse à 19°C du chauffage devrait réduire la consommation de chaleur de 12%. Toutes ces mesures devraient permettre d'économiser plus d'un million de kWh sur une année. Le chiffrage des autres mesures d'économies prises est beaucoup plus difficile à estimer et elles n'ont pas fait l'objet de prévisions.

■ La Ville de Bulle encourage également les commerçants et les entreprises de la place à éteindre leurs éclairages intérieurs et extérieurs hors des heures de travail. Cette recommandation est-elle bien suivie?

Un grand nombre de commerçants ont déjà pris des mesures en éteignant leurs vitrines et leurs enseignes durant la nuit et ce, même avant l'annonce de la Ville pour certains d'entre eux. Félicitations! Nous encourageons ceux qui n'ont pas encore franchi le pas à le faire.

■ Pourquoi ne pas avoir pris ces mesures plus tôt?

La Ville est très soucieuse d'une utilisation responsable et exemplaire de l'énergie et ce, déjà depuis longtemps. Ainsi, elle rénove ses bâtiments, les isole et les fait raccorder au chauffage à distance. Pour ce qui est de l'éclairage public, le passage au LED a déjà permis de passer à une consommation annuelle de 700 000 kWh en 2021 contre encore 1 260 000 kWh en 2012. Le Conseil communal planchait déjà bien avant la crise sur des mesures d'extinction ou d'abaissement de l'éclairage public: la crise énergétique actuelle a agi dans ce domaine comme un accélérateur de leur mise en œuvre.

■ Allez-vous prendre d'autres mesures ces prochains mois?

Non, la Ville n'a pour l'instant pas l'intention de prendre de mesures supplémentaires, hormis des mesures éventuelles qui seraient ordonnées par la Confédération ou le Canton.

■ Quelles seraient les principales conséquences d'un délestage pour Bulle?

Si les fournisseurs d'électricité se voient contraints de procéder à un délestage, cela signifie que des quar-

tiers, des communes ou que de gros consommateurs seraient coupés de leur approvisionnement électrique durant une période de 4 heures. Celui-ci serait ensuite rétabli pour 4 ou 8 heures, avant d'être coupé à nouveau pour 4 heures puis rétabli, etc. Durant les périodes de coupures, il est clair que de nombreuses activités professionnelles et de loisirs seront impossibles. Il convient que chacun et chacune puisse se préparer: promenade, jeux de société, etc. Le travail sur ordinateur portable reste possible mais sans connexion à internet.

Si nous venons à subir un délestage, cela signifie aussi que les mesures d'économies volontaires et obligatoires imposées à certains grands consommateurs s'avèreront insuffisantes pour maintenir le réseau électrique à l'équilibre. Pour éviter ces conséquences, il convient d'utiliser l'électricité de manière parcimonieuse: chaque kWh compte.

■ Bulle se prépare-t-elle au délestage? Comment?

Ce sont les organes de conduite cantonaux et, dans une moindre mesure, communaux qui établissent les principaux plans d'action en cas de crise. Ainsi, en lien avec mon dicastère, l'approvisionnement en eau potable fait partie des activités essentielles et sa distribution sera assurée grâce à des génératrices, si nécessaire. En revanche, l'épuration des eaux est gourmande en énergie et n'appartient pas aux activités essentielles. Les stations d'épuration luttent en permanence contre le gaspillage de l'énergie. En cas de délestage, elles prévoient de fonctionner au ralenti, avec comme conséquence un niveau d'épuration moindre des eaux rejetées dans le milieu naturel.

■ Pensez-vous maintenir ces mesures à l'avenir?

Le Conseil communal tirera le bilan le moment venu et adaptera son programme si nécessaire. Mais la quantité d'énergie est limitée, et ceci est particulièrement vrai pour les énergies fossiles qui constituent encore 80% de l'approvisionnement en énergie au niveau mondial.

Il est fort probable que nous devrions vivre dans le futur avec une disponibilité moindre en énergie pour un prix qui reste élevé. Il faudra ainsi s'y habituer et privilégier des comportements et des activités sobres en énergie.